

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 2024/24

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER LES FINANCEMENTS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE AMO RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE DU VILLAGE D'ALATA, DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA MAIRIE DU VILLAGE ET DE LA PLACE ATTENANTE

Date de la convocation :
28 mars 2024

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **17**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. Thomas MORETTI

Le **mardi 9 avril 2024 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, M BONARDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTEES :

M. MERY (donne procuration à M. BONARDI)
Mme VALENTI (donne procuration à Mme DEFRANCHI)
Mme ROMANI (donne procuration à M. FERRANDI)

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, *conseillers municipaux*

EXPOSE

Rappel :

La commune souhaite mener à bien, entre 2024 et 2025, une opération de réhabilitation de la mairie du village et de la place attenante. Cette opération est inscrite au contrat territorial de relance et de transition écologique du Pays d' Ajaccio.

Son montant global a été estimé à 1 250 000 € HT.

Les travaux consisteront notamment en :

- *L'isolation du bâti*
- *Le remplacement des menuiseries*
- *L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture*
- *La modification du système de chauffage*
- *La mise en accessibilité et la remise aux normes complète du bâtiment.*

Ils seront complétés par l'aménagement de l'espace public situé en aval de la mairie.

Afin d'accompagner cette opération, **la Municipalité désignera, en juin 2024, l'AMO chargée, notamment, d'établir le programme détaillé de l'opération, de préparer et d'accompagner le recrutement des prestataires, d'accompagner les phases de conception, d'exécution et de réception de l'ouvrage.** Le coût de cette prestation intellectuelle peut être estimé à 158 000 €, ainsi répartis : 90 000 € (réhabilitation de la mairie) ; 68 000 € (aménagement de la place).

Considérant la nature du projet (travaux sur bâtiment ancien accueillant du public, mise en accessibilité des locaux, évaluation de performance énergétique), la commune a déposé auprès de l'Etat – au printemps 2023 – un dossier de demande de soutien financier au titre du fonds vert. Dans ce cadre, elle a obtenu une subvention d'un montant de 72 000 €.

La commune souhaite désormais solliciter le soutien financier de l'Etat concernant la part de l'étude propre à l'aménagement paysager de la place, en liaison avec le bâti ...), pour un montant estimé à 68 000 €.

Cette étude vise à confirmer la faisabilité opérationnelle de la création d'un espace décomposé en différentes ambiances :

- Parc de stationnement
- Espace libre aménagé avec structure d'ombrage pour évènement ou accueil d'un marché de producteur locaux ;
- Espace sécurisé pour jeux d'enfants ;
- Espace de loisirs.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COUT ESTIMATIF DE LA MISSION / 68 000 € HT		
FINANCEUR	TAUX D'INTERVENTION %	MONTANT DE LA PARTICIPATION € HT
Etat	80	54 400
Part communale	20	13 600

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention afférent.

DECISION

Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat territorial de relance et de transition écologique du Pays d'Ajaccio et plus particulièrement sa fiche opération « réhabilitation – extension de la mairie d'Alata village et aménagement de sa place centrale »,

VU la note de présentation de l'opération relative à l'aménagement de la place,

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention afférent.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20240409-2024_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024
Publication : 18/06/2024